

Déclaration EAR et FATCA

Contrat n° _____

Données personnelles du preneur d'assurance

Nom, prénom _____

Rue, n° _____

NPA, lieu _____

Date de naissance _____

Autocertification de résidence fiscale pour la norme commune de déclaration EAR et FATCA¹

Deux déclarations sont à remettre.

1. Echange automatique de renseignements (EAR)

→ Veuillez cocher ce qui convient ←

- ☐ J'ai ma résidence fiscale exclusivement en Suisse

Veuillez indiquer le n° AVS:

756.

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--

Vous trouverez notamment ce numéro sur le certificat d'assurance AVS ou sur la carte d'assurance de votre assureur maladie.

ou

- ☐ J'ai ma résidence fiscale dans le ou les pays suivant(s) (veuillez remplir le tableau)

Etat de la résidence fiscale	Numéro d'identification fiscale (TIN)



2. Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

→ Veuillez cocher ce qui convient ←

Par la présente, je confirme que:

☐ je n'ai **pas** le statut FATCA de US Person

ou

☐ j'ai le statut FATCA de US Person

A remplir si US Person

Numéro d'identification fiscale américain (TIN):

				-			-				
--	--	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

Dans la mesure où l'instruction suivante n'est pas donnée, Swiss Life transmet des données relatives à ma relation contractuelle à l'autorité fiscale américaine IRS.

☐ Je ne donne pas mon accord à la procédure de déclaration ordinaire auprès de l'autorité fiscale américaine IRS. Dans ce cas, les données relatives à ma relation contractuelle sont transmises à l'IRS sous forme anonyme. Je prends acte du fait que dans ce cas, l'IRS est en droit d'exiger des informations me concernant ou concernant les contrats libellés à mon nom auprès de Swiss Life, dans le cadre de demandes groupées. Ce droit est accordé légalement à l'IRS en cas de parties contractantes dites non coopératives. Les parties contractantes et les ayants droit qui sont des US Persons mais ne communiquent pas leur numéro d'identification fiscale (TIN) sont également considérés comme non coopératifs.

En cas de doute quant à votre résidence fiscale, nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller fiscal.

Je prends connaissance du fait que les déclarations concernant l'Etat/les Etats de résidence fiscale et le/les numéro(s) d'identification fiscale ainsi que mes données personnelles constituent dans leur intégralité une autocertification au sens de la LEAR² et que, en vertu de cette loi, je suis tenu(e) de fournir des renseignements complets et corrects de même que de signaler dûment et exhaustivement à Swiss Life tout changement en la matière.

En outre, la déclaration relative aux informations fiscales Suisse constitue une autocertification au sens de la LIA³.

¹ Vous trouverez de plus amples informations en lien avec ce sujet sur notre site Internet (www.swisslife.ch/fr/home.html), en saisissant une recherche pour «Questions fiscales internationales».

² Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.

³ Loi fédérale sur l'impôt anticipé.

Lieu, date

Signature preneur d'assurance

